



Syndicat Unitaire National Démocratique des
personnels de l'Enseignement et de la formation
Privés
SOLIDAIRES
Académie de Lyon

Novembre 2006

Le ministre de l'Education Nationale concocte un "réaménagement" du temps de travail des enseignants du second degré qui ne doit pas passer inaperçu.

Vous êtes forcément concerné, ...

Le SUNDEP vous informe

Suite à un **audit financier** piloté par l'**Inspection des Finances**, le Ministère de l'Education Nationale confirme qu'il s'en tient à une **approche purement comptable** du système éducatif qui va déboucher

- sur la **suppression totale de toutes les décharges statutaires** car, d'après l'audit, elles ne seraient "pas justifiées". Il s'agit :
 - ◇ des heures de première chaire,
 - ◇ des heures de pondération en sections de techniciens supérieurs,
 - ◇ des heures d'association sportive,
 - ◇ des heures de laboratoire ou de cabinet (histoire géographie),
 - ◇ des heures de coordination en EPS, etc...
- sur la **modulation du temps de service** des enseignants **selon les effectifs** et, in fine,
- sur une **augmentation du temps de travail** devant élèves.

Quelques exemples concrets

Vous donnez **8 heures de cours** dans des divisions ou des groupes de **moins de 20 élèves** : votre **service sera majoré d'une heure**. Si vous bénéficiez de l'heure de **1^{ère} chaire**, elle sera **supprimée**.
Conclusion : votre **service hebdomadaire sera majoré de deux heures**.

Vous êtes professeur d'histoire géographie, de physique chimie, de SVT, de technologie, de langue : si vous aviez une **heure de laboratoire**, autant lui dire **adieu**. Si vous bénéficiez d'une heure de **1^{ère} chaire**, c'est **terminé**. Là aussi, votre **service hebdomadaire sera majoré de deux heures**.

Vous êtes professeur en BTS : **suppression de l'heure de 1^{ère} chaire**. Si vous donnez 8 heures de cours à des effectifs de moins de 20 élèves (du fait de dédoublements), votre **temps de service sera majoré d'une heure**. Ainsi, vous travaillerez **deux heures de plus par semaine**.

Vous êtes professeur d'EPS : le chef d'établissement aura la possibilité d'inclure les **3 heures** consacrées au sport scolaire dans le service hebdomadaire de chaque enseignant, **uniquement si "l'activité de l'association sportive le justifie"**. Dans le **cas contraire**, vous serez **"privé" d'AS** et votre **service sera effectué en totalité en heures d'enseignement**.

On sait maintenant que le projet de loi de finances pour 2007 prévoit la **suppression** de décharges statutaires à hauteur de **2300 équivalents temps pleins** (ce chiffre correspond à 10% des décharges

statutaires) mais ce n'est qu'un début puisque, à terme, **toutes les heures statutaires devront disparaître**.

Il n'est pas inutile de rappeler que **27 000 postes ont été supprimés dans les cinq dernières années**, soit plus du double de ce qui correspondrait à la prise en compte de la baisse démographique.

Mais ce n'est pas tout! Lisez la suite (non exhaustive)...

- Le ministre de l'Education Nationale projette de remettre en cause la qualification disciplinaire. N'importe quel enseignant pourra être amené à **compléter son service** dans une **discipline autre que celle de son recrutement**. On peut aisément imaginer les dégâts dans l'enseignement privé sous contrat où nombre de nos jeunes collègues entrent dans la profession à temps incomplets subis. Ils seront **contraints d'enseigner deux disciplines** (bivalence), dont une pour laquelle ils ne seront pas, ou mal, formés. Un plus pour les élèves?
- La **part modulable** de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISO) perçue par les professeurs principaux **va disparaître**. Les **activités** liées à la fonction seront **incluses dans le service** du professeur suivant des modalités non connues à ce jour.

Nous savons bien que notre **métier** s'est **complexifié**, que nos **missions** se sont **diversifiées**, que notre **charge de travail** n'a cessé de **croître** ces dernières années et pourtant, nous n'avons bénéficié **d'aucune réduction du temps de travail : 39 h 47 en moyenne pour tous les profs** avec une variation de 35h30 à 42h55 selon les disciplines. Un temps de travail qui empiète aussi sur les vacances : **trois semaines de congé sont en fait travaillées**.

Au contraire, notre Ministre de tutelle souhaite "**charger encore davantage la barque**".

Alors que nos conditions de travail ne cessent de se dégrader, allons-nous subir sans réagir ? La réponse est NON!

Dans un premier temps, nous vous invitons à **signer massivement la pétition en ligne sur notre site** (http://sundep.free.fr/article.php3?id_article=153), avant de nous retrouver pour **d'autres actions à venir**.

Pour contacter le SUNDEP académie de Lyon

Vous pouvez nous écrire :

**SUNDEP - Académie de Lyon,
Bourse du Travail, 4 cours Victor Hugo 42000 St Etienne**

Vous pouvez nous téléphoner : **06 79 51 12 78** où vous pouvez **laisser un message**.

Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante : **sundep-lyon@voila.fr**

Vous pouvez enfin consulter nos sites :

- Site du **SUNDEP académie de Lyon** : <http://sundep.lyon.free.fr>

- Site du **SUNDEP national** : <http://www.sundep.org>

Nous pouvons, sur simple demande, vous abonner à la **lettre d'information hebdomadaire** qui vous annonce les nouveaux articles du site national.